



CAF - Bailleur - Demande versement direct de l'aide au logement

Par **Kelte**, le **02/03/2024** à **11:34**

Bonjour,

Mon locataire, étudiant & occupant depuis un an, vient de me demander si je pouvais demander à la CAF le versement direct de son aide au logement.

Lorsque j'ai déclaré le loyer à la CAF en juillet 2023, je n'avais pas demandé ce versement direct. Or je ne vois pas, sur le site de la CAF, la possibilité de revenir sur ce choix.

Sur le formulaire Cerfa 10842*07 de déclaration de loyer, il y a ceci : « souhaitez-vous recevoir directement l'aide au logement ? (A compléter uniquement si vous remplissez ce document pour la première fois).

Or j'ai déjà rempli ces informations l'année passée sur le site de la CAF.

Comment dois-je procéder SVP ?

Par **Visiteur**, le **02/03/2024** à **12:11**

BONJOUR... Via ce formulaire, je pense

<https://www.aide-sociale.fr/wp-content/uploads/2020/07/formulaire-tiers-payant-apl.pdf>

Par **Kelte**, le **02/03/2024** à **14:49**

Bonjour DIU-73

Merci pour la réponse & le lien,

Je vais envoyer ce formulaire à la CAF et voir si cela est accepté.

Cordialement

Par **Kelte**, le **02/03/2024** à **15:09**

Bonjour Pierrepauljean

Je partage votre vis : je loue depuis trente ans, c'est la première fois que j'ai cette demande.

Maintenant la personne est jeune / je n'habite pas dans la même région pour apporter un support. Cela fait un an que l'appartement est loué, les loyers versés, et je pense qu'elle n'a jamais perçu l'allocation au quelle elle a droit. Il faut trouver une solution.

Pas certain non plus qu'il soit facile d'avoir un rendez-vous avec la CAF (ici la Sarthe).

Par **Pierrepauljean**, le **02/03/2024** à **15:29**

le locataire doit donc faire sa demande en ligne auprès de la CAF

il lui appartient de fournir les renseignements demandés

ce n'est pas au bailleur de se substituer au locataire chacun son rôle

Par **Kelte**, le **02/03/2024** à **15:32**

Effectivement, je prends bonne note.

Merci